

CADRE D'EMPLOI DES ALERTES

Afin de ne pas porter atteinte à la **présomption d'innocence** des individus signalés ou de diffuser ce qui pourrait être assimilé à de fausses dénonciations, **l'envoi d'alertes répond à des exigences juridiques et de sécurité précises.**

AUSSI, LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPLICATION STOP-CAMBRIOLAGES RELÈVE EXCLUSIVEMENT DE LA GENDARMERIE DE L'ARDÈCHE.

• Messages de prévention simple

Lorsqu'il n'est pas fait référence à une personne suspecte, **la formulation est libre.**

*Exemple : « **Bientôt les départs en vacances, pensez à vous inscrire à votre brigade dans le cadre des opérations tranquillité vacances** ».*

• Messages opérationnels

→ **Aucune alerte ne peut être transmise** lorsque les situations ne constituent pas une infraction :

*Ainsi vous ne recevrez pas: « **Attention : véhicule ou personnes suspectes en repérage dans les zones artisanales...** ».*

→ Les situations délictuelles : **les alertes ne peuvent porter que sur un fait avéré** (fait qui a fait l'objet d'une plainte ou au minimum d'un renseignement judiciaire).

A RETENIR

Une alerte ne peut comporter des éléments précis qu'avec l'autorisation du Parquet (appel à témoin).

Les « push » apparaissent sur tous les smartphones des utilisateurs de l'application dès qu'ils se connectent à Internet.

Un push chasse l'autre et le fait disparaître. Les informations ainsi délivrées sont toujours les dernières actualisées

FACE À L'ÉVOLUTION DE LA DÉLINQUANCE ET POUR MIEUX LUTTER CONTRE LES CAMBRIOLAGES, LA GENDARMERIE DE L'ARDÈCHE INNOVE ET S'ADAPTE EN PERMANENCE. CETTE APPLICATION PERFORMANTE VIENT AINSI COMPLÉTER D'AUTRES OUTILS, COMME LA PAGE FACEBOOK ET LE DISPOSITIF « ALERTE-SMS », AFIN QUE NOUS PUISSIONS TOUS ENSEMBLE, CO-PRODUIRE NOTRE SÉCURITÉ.



APPLICATION STOP-CAMBRIOLAGES

**Tous les conseils pour se prémunir
contre les cambriolages**



**GROUPEMENT DE
GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE
DE L'ARDÈCHE**

TÉLÉCHARGEMENT

L'application « Stop Cambriolages » est disponible gratuitement sur les deux plates-formes de téléchargement réservées aux smartphones :

- pour la marque Apple : rendez-vous sur l'Apple Store ;
- pour toutes les autres marques fonctionnant sous le système Android (version minimum 4.0), rendez-vous sur le Play Store.
- Une fois l'application téléchargée (paramétrée par défaut sur la gendarmerie de l'Hérault), il vous suffit d'aller sur la page d'accueil et de sélectionner « personnaliser » pour choisir votre département d'appartenance « 07 - Ardèche ».
- cochez la case « j'accepte de recevoir les notifications ».

BUTS DE L'APPLICATION

L'application a pour but de lutter contre toutes les atteintes aux biens. Elle vise ainsi les cambriolages dans les habitations et les commerces et doit être promue ou utilisée dans ce cadre.

C'est pourquoi, dans l'onglet « Prévention », l'utilisateur est guidé dans son choix en déterminant ainsi s'il est un particulier ou un commerçant.

LES OBJECTIFS

ENSEMBLE CO-PRODUISONS NOTRE SÉCURITÉ

Alerter la population en temps réel, par des notifications ;

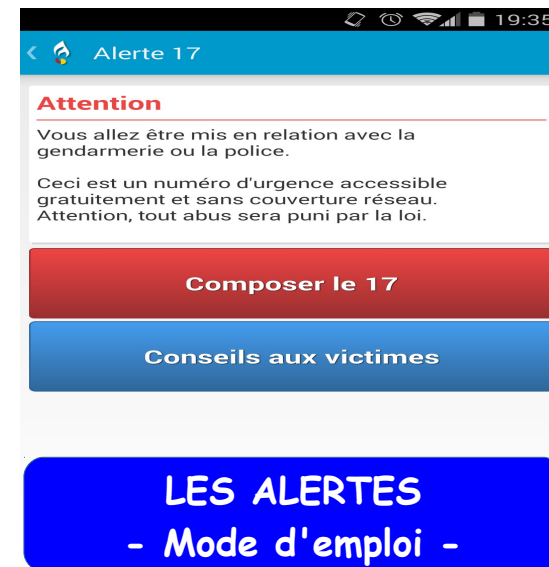
Informer la population de phénomènes de grande envergure dès l'ouverture de la page d'accueil. Le « Flux d'actualité » diffuse des informations de portée nationale;

Donner des conseils de prévention aux particuliers et aux commerçants ;

Guider la réaction des victimes et **faciliter l'usage de l'appel du 17**. On retrouve notamment tous les conseils permettant de favoriser le travail des enquêteurs ;

Faciliter les inscriptions aux « opérations tranquillité vacances ». Après avoir pris connaissance de l'intérêt des OTV, l'utilisateur peut télécharger le formulaire en ligne ;

Rechercher une brigade depuis le nom d'une commune ou en se géolocalisant. Diriger les personnes vers la brigade du lieu où elles sont localisées .



ALERTER LA POPULATION en temps réel

La technologie du « Push » utilisée par cette application permet d'envoyer une notification aux utilisateurs de l'application, à condition qu'ils :

- se rendent à la page de personnalisation et inscrivent le numéro du département dont ils dépendent ;
- cochent la case « j'accepte de recevoir les notifications ».

Exemple :

« Nouveau phénomène en sud Ardèche : vols dans les boxes et garages collectifs. Fermez vos portes ! Faites passer l'info ! »